La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2026, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☐	☒
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

26-11-257 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

26-11-258 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, Il EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

26-11-259 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

4.- Information

4.1 Programme « Occupe-toi du radon »

La Ville a été choisie pour bénéficier de 100 trousses de détection du radon à distribuer gratuitement à la population. Une rencontre d'information aura lieu le 10 novembre à 19h via zoom ou en présentiel à l'hôtel de ville.

4.2 Présentation de l'étude d'impact sur la santé et la mobilité

Le 19 novembre à 19h à la Maison de la Culture, des intervenantes de la Santé publique présenteront les résultats de leur étude.

4.3 Stationnement interdit en période hivernale

Le maire rappelle qu'à partir du 15 novembre, il est interdit de stationner la nuit, entre 22 h et 7 h du matin, dans les rues de la ville afin de faciliter les opérations de déneigement. Cette interdiction sera en vigueur jusqu'au 1er avril.

4.4 Retour sur les élections provinciales

Méganne Perry Melançon a été élue députée de notre circonscription. Elle a été nommée ministre de la Famille et de la Jeunesse, ministre responsable des Sports et des Loisirs et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Dans les deux circonscriptions voisines, les députés Pascal Bérubé et Joël Arseneau ont aussi été nommés ministres. Il est possible d'espérer des retombées positives pour la région.

4.5 Village de Noël

L'équipe du Village de Noël prépare leur 10e édition, le 5 décembre prochain, de 16h à 18h, au Parc Gérard- Robinson de Tourelle. Toute la population est invitée.

4.6 Movember

Les membres du conseil portent le nœud papillon en signe de soutien au mois de sensibilisation au cancer de la prostate. Le conseil Marc Portelance invite les hommes à se faire dépister et toute la population à soutenir cette cause.

4.7 Guignolée

La Guignolée de Partagence se tiendra les 3, 4 et 5 décembre. Des bénévoles feront la cueillette de don en personne au Métro. Il sera aussi possible de faire un don en ligne. L'objectif est d'offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin.

5.- Administration

26-11-260 5.1 Autorisation d'un appel de proposition pour la vente de matériel excédentaire

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession du matériel excédentaire dont elle n'a plus l'usage;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel de propositions pour la vente de matériel excédentaire conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-11-261 5.2 Appui à la démarche « Ensemble pour un accès aux ressources marines »

CONSIDÉRANT que les ressources marines constituent un levier important pour le développement durable, la vitalité économique et la fierté territoriale des collectivités côtières du Québec;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les océans* du Canada affirme que les ressources marines doivent bénéficier à l'ensemble des Canadiens et reconnaît l'importance de ces ressources pour les collectivités côtières;

CONSIDÉRANT que les résidents du Québec font face à des restrictions importantes quant à l'accès aux ressources marines par des activités de pêche et de cueillette récréatives, contrairement aux citoyens d'autres provinces côtières comme la Colombie-Britannique et les Maritimes;

CONSIDÉRANT que la pêche et la cueillette récréatives sont des pratiques qui favorisent la transmission des savoir-faire, le maintien des traditions, la santé publique, l'éducation environnementale, le développement économique local et l'attractivité des régions;

CONSIDÉRANT que la démarche Ensemble pour un accès aux ressources marines vise à promouvoir un accès équitable, légalement encadré et écologiquement responsable aux ressources marines pour les citoyennes et citoyens du Québec;

Le vote est demandé.

Pour : Ariane Lévesque, Marc Portelance, Allison Servant, Richard Bujold, Serge Chrétien, Simon Deschênes

Contre : Mario Dupuis

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'appuyer officiellement la démarche Ensemble pour un accès aux ressources marines;

De reconnaitre l'importance de favoriser un accès encadré, équitable et durable aux ressources marines pour ses citoyennes et citoyens;

D'appuyer la demande d'Ensemble pour un accès aux ressources marines pour un soutien financier des gouvernements pour permettre une représentation citoyenne dans les comités consultatifs relatifs aux ressources marines et le développement d'initiatives en pêche récréative en eaux à marées au Québec;

De transmettre cette résolution à l'organisme porteur de la démarche ainsi qu'à Pêches et Océans Canada, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de manifester son appui à une révision des cadres réglementaires actuels en vue d'un meilleur accès aux ressources marines au Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

26-11-262 5.3 Autorisation de signature - Renonciation au droit de premier refus – Han Logement

CONSIDÉRANT que la Ville a fait don des lots 6 555 026 et 6 555 033 du cadastre du Québec à Han Logement;

CONSIDÉRANT que l'acte de donation inclut un droit de premier refus;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que la construction des logements est commencée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville renonce au droit de premier refus stipulé dans l'acte de donation reçu devant Me Viens le 11e jour de novembre 2024 et publié sous le numéro 29 088 972 relativement aux lots 6 555 026 et 6 555 033 du cadastre du Québec. Le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de renonciation, avec tout changement et addition que le signataire jugera à propos, ainsi que tout autre document ayant trait à audit droit de premier refus et permettant de donner plein effet à la résolution.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2026

Les états financiers au 30 septembre 2026 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-11-263 6.2 Approbation des écritures au journal général au 30 septembre 2026

IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de septembre 2026, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

26-11-264 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 octobre 2026

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques nos 44144 à 44188, pour un montant de 300 863,37 $
- Les comptes à payer, chèques nos 44189 à 44264, pour un montant de 607 944,54 $
- Pour un total de 908 807,91 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026

Les états comparatifs au 30 septembre 2026 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-11-265 6.5 Demande d'aide financière - Album des finissants École GLC

CONSIDÉRANT la demande de commandite, déposée par les élèves de cinquième secondaire, concernant l'album des finissants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un montant de 500 $ pour l'album des finissants de l'École Gabriel-Le-Courtois.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2026

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 14 octobre 2026, est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-11-266 7.2 Demande d'usage conditionnel – Lot 5 406 938 (boul. Perron Est)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour un usage conditionnel présentée par monsieur Dany Lévesque, visant à autoriser une résidence de tourisme sur le lot 5 406 938, boulevard Perron Est;

CONSIDÉRANT que le requérant désire louer, pour du court terme, le chalet qui y sera implanté pour de l'hébergement à des touristes;

CONSIDÉRANT que le projet est admissible au Règlement 23-937 régissant les usages conditionnels s'appliquant à certaines zones de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 du Règlement 23-937 précise quelles sont les zones admissibles à une demande pour un usage conditionnel et que la zone Eaf-121 en fait partie;

CONSIDÉRANT que l'article 2.4 du Règlement 23-937 édicte que l'évaluation de l'opportunité de permettre l'usage « résidence de tourisme » est faite selon 20 critères et qu'après l'évaluation de chacun de ces critères, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme estiment que des conditions pour accorder cet usage conditionnel ont été respectées;

CONSIDÉRANT la résolution 26-1237 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 15 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la demande d'usage conditionnel de monsieur Dany Lévesque visant à permettre la location à court terme du chalet, qui sera implanté sur le lot 5 406 938.

ADOPTÉE

26-11-267 7.3 Dérogation mineure – Lot 5 406 938 (boul. Perron Est)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Dany Lévesque ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre l'implantation d'un chalet de 3,5 m sur 4,25 m, et ayant une superficie au sol 14,88 m^2;

CONSIDÉRANT l'article 10.1 du Règlement de zonage 04-620 qui stipule qu'un chalet doit avoir une superficie minimale de 28 m^2 et que la dimension du plus petit des côtés ne doit pas être inférieur à 5 m;

CONSIDÉRANT la résolution 26-1238 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande peut être acceptée;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 15 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'implantation d'un chalet de 3,5 m sur 4,25 m ayant une superficie au sol de 14,88 m^2 sur le lot 5 406 938.

ADOPTÉE

26-11-268 7.4 Dérogation mineure – 610, boul. Sainte-Anne Est

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9429-3966 Québec inc. ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre l'implantation de 3 chalets qui auront une largeur de 3,05 m alors que l'article 10.1 du Règlement de zonage 04-620 exige un minimum de 5 m;

CONSIDÉRANT la résolution 26-1236 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 15 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'implantation de 3 chalets ayant une largeur de 3,05 m.

ADOPTÉE

26-11-269 7.5 Nomination de Guylaine Lepage et Jean-Guy Brisebois au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir deux postes actuellement vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Guy Brisebois a manifesté son intérêt à faire partie du CCU;

CONSIDÉRANT que madame Guylaine Lepage a manifesté son intérêt à faire partie du CCU;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Jean-Guy Brisebois et madame Guylaine Lepage, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

8. Règlements

9. Travaux publics

26-11-270 9.1 Autorisation de paiement – Ganex – Modification d'un programme d'automate de réservoir

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour la mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 2;

CONSIDÉRANT que certains éléments de programmations nécessitent d'être modifiés sur l'automate de contrôle du réservoir de l'hôpital;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que Ganex avait fait la programmation originale de l'automate du réservoir du secteur hôpital et qu'ils sont les mieux placés pour en faire la modification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture S04807 au montant de 1 652,76 $, taxes incluses à Ganex. Cette dépense sera prise à même le transfert des revenus sur la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

26-11-271 9.2 Ouverture de poste – Préposé à la maintenance, temps plein

CONSIDÉRANT que Clément Daraiche a obtenu un poste de préposé à la maintenance, 26 semaines d'hiver, en vertu de la résolution 26-10-250, libérant ainsi un poste de préposé à la maintenance temps plein;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à la maintenance, temps plein.

ADOPTÉE

10. Loisirs

26-11-272 10.1 Autorisation de présentation d'un projet SEMO - programme Contrat d'intégration au travail pour entretien des patinoires extérieures

IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche d'un (1) journalier pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2026-2027;

Que la directrice des loisirs, Lucie Bélanger, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet;

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

11. Incendie

26-11-273 11.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières* a pour objectif principal d'apporter aux organisations

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts prévoit la formation de quatre (4) recrues pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité intérieure par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Gaspésie;

D'autoriser monsieur Joshua Boulé, gestionnaire à la formation, à soumettre la demande et effectuer toutes les démarches requises pour le suivi de celle-ci.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-11-274 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****